

Merci d'apporter dès la rentrée du lundi 1er septembre 2025 :

- Matériel marqué au nom et prénom de l'enfant :

- un grand sac de supermarché qui servira à rapporter les affaires de votre enfant lors des congés
- un petit sac à dos
- une tenue de rechange adaptée à la saison (dans le sac à dos)
- de l'eau dans une gourde (dans le sac à dos)
- des chaussons à semelle claire (pas noire) qui tiennent aux pieds. Les enfants doivent pouvoir courir avec les chaussons lors des séances de sport.
- un grand sac en tissu pour la bibliothèque.
- 4 bâtons de colle de qualité (Uhu, Scotch, Cléopâtre)
- un paquet de pochettes A4 transparentes pour le classeur

- Matériel commun :

- 2 boîtes (dévidoir) de mouchoirs en papier

- Document :

Lorsque votre assureur vous fera parvenir l'attestation d'assurance, vérifiez que les mentions suivantes apparaissent clairement :

- Individuelle accident
- Responsabilité civile

À défaut, il vous faudra demander à votre assureur de vous fournir une attestation comportant ces mentions.

- Coopérative scolaire :

Une coopérative, affiliée à l'OCCE, fonctionne dans l'école. Grâce à cette coopérative, l'ensemble des actions des classes revient à un coût minimal tout au long de l'année. Le montant de la participation est fixé à 25 € (chèque à l'ordre de l'OCCE 327).



